

DEVENIR REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Code produit : 2HAR_FOAD / Version v1

FINALITE DE LA FORMATION

Cette formation permet de s'approprier les enjeux de la fonction de Référent.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre ce que recouvre les notions de harcèlement sexuel, des agissements sexistes, et de harcèlement moral
- Prévenir : engager des actions de prévention au sein de l'entreprise
- Agir : orienter et accompagner les salariés

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Depuis le 1er janvier 2019, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit l'obligation de nommer deux référent.e.s harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Une au sein du CSE (entreprises de plus de 50 salariés)
- Un.e référent.e employeur (entreprises de plus de 250 salariés)

PREREQUIS

Être en situation managériale

MODALITES

Durée : 7 heures

Type : Distanciel

Assistance technique et pédagogique : Chaque participant recevra, en même temps que sa convocation, le manuel d'utilisation à notre plateforme sécurisée dédiée. Il pourra s'il le souhaite tester et contacter au besoin notre support pour l'utilisation des outils de la formation à distance. Le bénéficiaire dispose également d'une assistance pédagogique de la part l'intervenant identifié dans tout le déroulement du parcours de formation.

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques et pratiques, exercices, analyse de documentaires. Des petits groupes (maximum 6 personnes) pour garantir la facilité des échanges et la qualité du partage d'expériences

Nature des travaux demandés : Des temps synchrones : les apprenants membres du groupe sont connectés en même temps (visio conférences). Et des temps asynchrones : les membres du groupe réalisent des exercices, des analyses documentaires, des auto-évaluations etc., chacun de leur côté. Ils ont un accès sécurisé à notre outil en ligne (Mytalent) qui leur permet d'accéder à des ressources, déposer leur production et d'envoyer un mail au formateur.

Validation des acquis : QCM, tour de table

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans les Ressources Humaines

PROGRAMME

- ❖ **Comprendre**
 - **Approche juridique**
 - Les définitions légales du harcèlement sexuel, des agissements sexistes, du harcèlement moral
 - Les sanctions disciplinaires et pénales encourues
 - Faute inexcusable de l'employeur
 - Sanctions disciplinaires à appliquer par l'entreprise
 - Sanctions pénales encourues pour un harceleur
 - **Approche psychologique du harcèlement**
 - Les différents cas de harcèlement
 - Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement
 - Le processus psychologique du harcèlement
 - Profil d'harceleur, profil d'harcelé ?
 - Fausse victime, faux coupable ?
- ❖ **Prévenir : Engager des actions de prévention au sein de l'entreprise**
 - L'importance de la communication et de l'information
 - Sensibilisation du personnel, de l'encadrement : échanges d'idées
 - Articulation avec les RPS
- ❖ **Agir : Orienter et accompagner les salariés**
 - **Les différents acteurs pouvant intervenir : Qui sont les "soutiens" privilégiés dans l'entreprise ou à l'extérieur ? et les relais : managers, RH...**
 - **Agir face au harcèlement : Que faire quand un cas est décelé ?**
 - Analyser la situations (les signaux d'alarme, l'enquête, les preuves...)
 - Mener un entretien avec la victime et les témoins
 - Le recours à la médiation : techniques et pratiques
 - Partage de mesures prises au sein des entreprises

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.